

## Déclaration liminaire de la FSU et de l'UNSA CHSCTA

du mardi 7 avril 2020

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail est une instance qui permet aux représentants des personnels d'observer la mise en œuvre par l'employeur des dispositions relatives à l'hygiène et la sécurité, d'analyser des situations de travail et de faire des propositions en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Le dernier CHSCTA a permis d'ébaucher un état des lieux des difficultés et des risques auxquels sont confrontés et exposés les personnels au quotidien. Il s'est déroulé dans un temps trop contraint et les représentants du personnel n'ont eu que trop peu de réponses.

Pourtant, face aux injonctions du ministère en matière de télétravail, notamment sur la continuité pédagogique, face aux difficultés et aux risques liés à l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, après 3 semaines de fermeture des établissements, il est urgent d'engager une politique académique sur l'ensemble des sujets qui exposent les personnels tant au virus qu'à des risques psycho-sociaux ou des troubles musculo-squelettiques. Le fonctionnement de l'institution scolaire ne peut reposer uniquement sur le sur-engagement et le sens aigu du service public des agents :

**- quelle politique académique en matière de protection des agents exposés au virus dans le cadre de l'accueil des enfants de soignant-es et des autres personnels essentiels à la gestion de la crise ?** L'organisation d'un département à l'autre, d'une circonscription à l'autre, voire d'une commune à l'autre, varie. Une politique académique doit permettre de minimiser le nombre de personnels exposés et permettre la protection de ceux-ci par des EPI mais aussi par un accompagnement social et médical en cas de contamination ou d'exposition avérée. Des recommandations doivent être prescrites.

**- quelle politique académique de prévention des risques psychosociaux et autres troubles liés au télétravail ?** Nous vous avons communiqué une fiche réalisée dans une autre académie l'encadrant celui-ci. Des recommandations doivent être prescrites bornant clairement les conditions de travail à distance.

**- quelle politique académique concernant la continuité pédagogique ?** De l'absence d'orientation dans certains secteurs, à des injonctions de poursuivre les apprentissages sans adaptation, il est urgent de donner une unicité académique attendus en la matière. Pour nos organisations, vouloir à tout prix enseigner de nouvelles notions durant la période de confinement, est de nature à aggraver les inégalités scolaires entre les élèves. Dans le même sens, il ne doit pas y avoir de prise en compte de notes attribuées pendant la période de confinement, et au retour de celle-ci sur ce qui aurait été étudié dans cette période. Nous aurons l'occasion de développer en séance sur des conséquences diverses de l'absence de cadrage avérées : contrôle des connexions, évaluations, difficultés d'emplois du temps. Que faut-il faire ou pas sur le terrain ? **Des recommandations doivent également être prescrites.**

Avoir une politique académique de prévention sur l'ensemble de ces sujets est une urgence aussi pour préparer les conditions d'un "déconfinement" le moins cahotique possible. Cette étape doit être anticipée. Les personnels doivent être préparés à un retour progressif à la normale. Ils doivent pouvoir anticiper les réponses aux nombreux problèmes auxquels ils seront confrontés au retour des élèves. Un cadre de réponses institutionnelles doit être apporté, tant professionnel pour tous les corps que social pour répondre aux difficultés des élèves les plus fragiles encore fragilisés par la situation de confinement.

La décision du Ministre qui consiste à proposer des stages de remise à niveau à distance pendant les vacances pour les élèves les plus fragiles est un archétype d'effet d'annonce allant en sens opposé des anticipations que nous demandons. Elle laisse les élèves à toutes leurs inégalités, les plus fragiles étant le plus souvent les plus démunis face au travail à distance.

Vous l'avez compris, Madame la Rectrice, après 3 semaines de fermetures des écoles et établissements et alors que le retour des élèves n'est pas encore à l'ordre du jour, il est urgent d'apporter des réponses aux

questions que nous soulevons depuis 2 CHSCTA, mais aussi d'anticiper l'étape suivante pour ne pas laisser une nouvelle fois les personnels livrés à eux-mêmes dans la gestion de cette nouvelle étape.